

Vérifier à l'audition

**Soixantième session ordinaire
de l'Assemblée générale
des Nations Unies**

Deuxième Commission

Point 51 : Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.

**Intervention prononcée par:
M. N'Golo Fomba**

New York, le 15 octobre 2005

Monsieur le Président,

Puisque c'est ma première intervention, je voudrais tout d'abord vous adresser mes félicitations pour votre élection à la tête de notre Commission. Mes félicitations s'adressent aussi aux autres membres du bureau.

Sous votre conduite éclairée, je n'ai aucun doute que nos travaux aboutiront à de bons résultats.

Je voudrais également exprimer toute ma compassion au Pakistan, à l'Inde, à l'Afghanistan, au Guatemala et aux Etats-Unis pour les pertes notamment celles en vies humaines qu'ils viennent de subir suite à des catastrophes naturelles.

Ma délégation se rallie aux déclarations faites par les distingués représentants de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine et de la Namibie au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

Considérant que la lutte contre la pauvreté, en raison de ses implications pour la paix et la sécurité, est une responsabilité partagée, la communauté internationale en 2002, à Monterrey, a définie les mesures à prendre pour le financement du développement.

Ces mesures pour lesquelles les pays du Sud et leurs partenaires du Nord ont pris des engagements comprenaient entre autres :

- la mobilisation des ressources internes ;
- l'investissement direct étranger ;
- l'accroissement de l'aide publique au développement ;
- le traitement de la dette et de son service.

Depuis 2002, des résultats encourageants ont été obtenus.

D'une façon générale les pays en développement ont fourni assez d'effort pour la mise en place d'un bon système de gestion des affaires publiques à travers des politiques de libéralisation économique, d'assainissement des finances publiques, de lutte contre la corruption.

Dans le même temps, la tendance de l'aide publique au développement qui était à la baisse, a été inversée.

Certains de nos partenaires ont atteint ou même dépassé le seuil des 0,7% de leur Revenu National pour l'aide publique au développement. C'est le lieu pour moi de leur témoigner toute la gratitude de ma délégation, particulièrement à ceux d'entre eux qui accordent aux pays moins avancés, 0,15 ou plus de leur Revenu National brut.

A cela, il faut ajouter les différents allègements de la dette en faveur de 18 pays admis au régime PPTE dont le Mali.

Monsieur le Président,

En dépit de ces progrès, les résultats sont certes encourageants mais ne sont pas à hauteur de souhait car beaucoup de pays comme le mien sont loin d'atteindre les objectifs du millénaire et sont confrontés à des obstacles de taille.

Au Mali, pour le financement du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté nous pensions mobiliser 265 millions de dollars d'épargne nationale. Malheureusement, nous n'avons pas obtenu un niveau de croissance suffisant en raison surtout de la conjoncture internationale et des aléas naturels tels que sécheresse, invasion acridienne. Cette année encore, plus de la moitié de la population malienne vit avec moins d'un dollar par jour. Il est clair que cette situation ne permet pas d'épargner.

Une autre difficulté est l'énorme perte de recettes d'exportation enregistré dans les pays pauvres dont le mien aux subventions agricoles pratiquées dans les pays riches.

Le Mali, en raison de la logique économique, s'est engagé dans le secteur où il a un avantage comparatif qui est celui du coton. Malheureusement à cause de certaines pratiques déloyales des prix de ce produit ne cesse de baisser. Ainsi, au lieu de dégager des ressources pour le financement de la lutte contre la pauvreté, ce secteur est devenu appauvrissant.

Parmi les insuffisances, je citerai aussi le volume de l'investissement direct étranger. Le Mali, à l'instar d'autres pays en développement, a fourni d'immenses efforts pour assainir l'environnement légal des entreprises en comptant le code des investissements simplifiés.

Le système de guichet unique qui permet aux investisseurs d'accomplir en un seul lieu toutes leurs formalités de création d'entreprise et au prix de perte de recettes fiscales les impôts et taxes ont été réduits.

Malgré toutes ces dispositions le flux de l'investissement directs étrangers ne s'est pas accru, car les capitaux vont là où le profit est grand et où le risque est faible, en un mot où l'économie est compétitive.

Pour attirer plus de capitaux étrangers les pays comme le Mali doivent renforcer leurs capacités en infrastructures de base et en ressources humaines. Ce qui nécessite un volume important d'appuis financier.

A cet égard, je me félicite de conclusions de la réunion plénière de haut niveau et le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement notamment en Afrique. Dans cet ordre d'idées, je lance un appel aux partenaires qui ne l'ont pas encore fait pour l'établissement d'un calendrier en vue de l'objectif de consacrer 0,7% de leur Revenu National brut à l'aide publique au développement dont de 0,15 à 0.20%. Je remercie ce qui ont atteint ou dépassé ce seuil ainsi que ceux qui ont déjà mis en place un calendrier.

Monsieur le Président,

L'ampleur du besoin de financement exige des flux additionnels de ressources en conséquence nous devons envisager des sources nouvelles de financement. A cet égard, je salue les initiatives comme la facilité de financements internationaux. Action contre la faim et la pauvreté et le projet consistant à faire des prélèvements, sur les billets d'avion. Ces initiatives ont le mérite de fournir des ressources massives et prévisibles.

Ma délégation souhaite une plus grande participation des pays en développement à la prise de décision économique au niveau international notamment au niveau des Institutions de Bretton Woods dont le rôle est prépondérant dans le financement du développement. Il serait également souhaitable de rendre plus transparent les marchés financiers afin d'y faciliter l'accès des Pays comme le Mali.

Monsieur le Président,

Je ne saurais taire l'importance de la coopération Sud-Sud qui en complémentarité avec la coopération Nord-Sud contribue soit dans un cadre bilatéral, soit dans le cadre multilatéral contribue efficacement au financement du développement, y adresse à tout ce qui ont fait preuve de solidarité dans le cadre de la coopération Sud-Sud pour laquelle ma délégation sollicite le renforcement du soutien du système des Nations Unies.